

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Esparron de Verdon à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	28 + 15	43
Total des voix : 82		

***Etaient présents :***19 représentants du collège des communes ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Christian GAUDEMARD (Allemagne en Provence) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups), Corine PELLOQUIN (Bauduen), Aurélia CARTON (Blieux) ; Nina JONKER (Castellane), Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Gérard LAGARDE (Riez) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Bernard MAGNAN (Valensole)

Date de convocation :
10/11/2023

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Claude CHAILAN (Lambruisse)1 représentante des villes-portes (collège des communes) (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan)5 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Guy BURLE (Durance Luberon Verdon agglomération), Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon), Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

1 représentante des départements (8 voix) : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)***Ont donné pouvoir :***

14 représentants, porteurs de 2 voix chacun, ont donné pouvoir : Amélie ROUVIER (Brenon) à Jean-Paul ROUX ; Nans BELLINI (Châteauvieux) à Bernard MAGNAN ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI ; Jean-Charles CÉIL (La Garde) à Paul CORBIER ; Raymond CARLETTI (La Martre) à Jean-Marie PAUTRAT ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) à Jacques AVANIAN ; Claude GUERIN (Peyroules) à Bernard CLAP ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Gérard LAGARDE ; Danielle STAES (Régusse) à Arlette RUIZ ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Christine NEURY ; Patrick ROY (Roumoules) à Elisabeth SACIER ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) à Lucie GOSSMAN ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Nicole MOULIN ; Liliane MONTALAND (Bargème) à Antoine FAURE

1 représentant, porteur de 1 voix, a donné pouvoir : Bruno BICHON (Thorame-Basse) à Aurélia CARTON.**Budget principal du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon 2023**  
**Décision modificative n° 1**

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 30 mars 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023 du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur de la décision modificative n° 1 au budget primitif 2023, qui après examen est soumise au vote chapitre par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement, et qui se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Ch / op	Libellé	DM 1
040	Opérations d'ordre	13 715
13912	Région	13 715
	<b>TOTAL DM n° 1</b>	<b>13 715</b>

... / ...

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Ch / op	Libellé	DM 1
<b>10</b>	<b>Dotation, fonds divers</b>	<b>1 090</b>
10251/12	Dons et legs en capital	1 090
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>2 306</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>10 319</b>
2805	Concessions et droits similaires	318
281828	Matériels de transport	60
281838	Matériels de bureau et informatique	454
281848	Mobilier	3 937
28188	Autres immobilisations	5 550
<b>TOTAL DM n° 1</b>		<b>13 715</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Ch.	Libellé	DM 1
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>9 630</b>
60228	Autres fournitures de consommables	600
60611	Eau et assainissement	80
60623	Alimentation	232
60628	Autres fournitures non stockées	-6 600
60631	Fournitures d'entretien	460
60632	Fournitures de petit équipement	6 600
611	Prestations de service	1 080
61351	Locations mobilières	6 310
61358	Locations mobilières autres	-6 310
615221	Entretien bâtiments publics	260
615228	Entretien autres bâtiments	-260
6184	Formations	3 090
6185	Frais colloques	1 038
6232	Fêtes et cérémonies	-1 000
6234	Réceptions	1 000
6247	Transports collectifs	3 050
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2 220</b>
6218	Autre personnel extérieur	8 900
64131	Rémunération non titulaires	-8 920
6455	Assurance du personnel	960
6456	Versement FNC	780
6458	Autres organismes sociaux	20
6475	Visites médicales	480
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 306</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>10 319</b>
6811	Dotation aux amortissements	10 319
<b>TOTAL DM n° 1</b>		<b>24 475</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
	Libellé	DM 1
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>760</b>
6419	Remboursement rémunérations	760
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>10 000</b>
74748	Communes	10 000
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>13 715</b>
777	Quote-part des subventions	13 715
<b>TOTAL DM n° 1</b>		<b>24 475</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent la décision modificative n° 1 du budget principal 2023 du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon telle que présentée ci-dessus et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le 30/11/2023

et publication ou notification du 30/11/2023

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

pour extrait conforme

Le Président :  
Bernard CLAP